

TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET

5, 6, et 7 septembre 2023 à Apia (Samoa)

Point 9.1 de l'ordre du jour : Objectif régional 1 : Les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques

Objet du document :

1. Présenter succinctement à la Conférence les principales priorités pour favoriser la mise en œuvre et l'atteinte de l'objectif régional 1 pour la période biennale 2024-2025.

Contexte :

2. Au cours de la période biennale 2024-2025, le PROE continuera à aider les Membres à atteindre leurs objectifs et à construire un Pacifique qui soit résilient face aux changements climatiques. Le présent document de travail donne un aperçu des principales activités et initiatives devant être mises en œuvre par le PROE au cours de la prochaine période biennale.

Principaux domaines d'intervention pour 2024-2025 :

Objectif régional 1.1 : Renforcer la capacité des Membres des îles du Pacifique à diriger, à hiérarchiser et à gérer l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation et la réduction des risques de catastrophe pour atteindre leurs objectifs nationaux en matière d'environnement et de développement et satisfaire aux obligations volontaires et légales qui leur incombent en vertu des accords régionaux et internationaux.

3. Le PROE continuera d'apporter son aide aux Membres dans la mise en œuvre des principales activités associées aux politiques et stratégies nationales de lutte contre les changements climatiques, dans le renforcement des dispositifs institutionnels afin d'améliorer la coordination de la lutte contre les changements climatiques entre les différents services publics, secteurs, organisations de la société civile, entreprises privées et collectivités locales, ainsi que dans l'intégration de la lutte contre les changements climatiques.
4. Le pôle CDN du PROE continuera à contribuer à la mise en œuvre des demandes de Nauru, du Samoa et des Tuvalu concernant leurs contributions déterminées au niveau national. La multiplication des pistes de financement permet au PROE de faire bénéficier un grand nombre de pays Membres de son assistance en mettant au premier plan les activités d'atténuation à petite et moyenne échelle et en essayant des technologies innovantes en matière d'énergie renouvelable en vue de leur éventuelle extension future.

5. Tomai Pacifique restera la plateforme qui donne aux pays Membres la possibilité d'accéder à une « réponse rapide » à chaque fois qu'ils ont besoin d'une assistance technique dans des domaines touchant aux changements climatiques. À cet égard, ils peuvent compter sur une liste de plus en plus longue d'experts et d'expertes disponibles pour leur fournir cette aide.
6. Le PROE continuera à aider les petits États insulaires en développement du Pacifique à prendre part aux initiatives ayant cours sur le plan international pour la lutte contre les changements climatiques, en particulier dans le cadre de la CCNUCC, dont ses organes subsidiaires et événements mandatés, ainsi qu'aux autres initiatives mondiales et régionales, telles que la Stratégie régionale 2050 et le Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique (CDRP).
7. Le PROE, par l'intermédiaire du Centre océanien sur les changements climatiques (PCCC), continuera de proposer des offres de formation aux technologies, produits et services innovants pour la lutte contre les changements climatiques dans le cadre du Projet de renforcement des capacités du Centre océanien sur les changements climatiques – Solutions innovantes pour la résilience face aux changements climatiques dans le Pacifique, 2023-2025.
8. Le PROE, par l'intermédiaire du PCCC, continuera à prendre part et à contribuer aux activités de renforcement des capacités sur les changements climatiques à destination du secteur privé dans les États et territoires insulaires océaniques en partenariat avec d'autres agences régionales telles que le SFIP, la PIPSO, la SPTO, la CPS, les banques multilatérales de développement, les institutions financières et les agences de développement.
9. Le PCCC continuera à fournir et à employer ses plateformes innovantes d'apprentissage en ligne pour le renforcement des capacités, ses offres de formation et le Portail océanien sur les changements climatiques.
10. Le PCCC continuera à sensibiliser le public aux enjeux liés aux changements climatiques, notamment les professionnels, les jeunes et les étudiants, ainsi que le secteur privé.
11. Le PCCC continuera d'appuyer les campagnes de lutte contre les changements climatiques menées à l'occasion de manifestations sportives et ciblant les jeunes et d'autres couches de la population, telles que celles menées dans le cadre des Jeux du Pacifique Sud aux Îles Salomon en 2023 et des compétitions de futsal pour les îles de la sous-région mélanésienne, de rugby à XV au Samoa, de football féminin en Papouasie-Nouvelle-Guinée et de netball aux Tonga.
12. Le PCCC continuera à dispenser des formations ciblées sur les droits humains, l'égalité femmes-hommes, l'inclusion sociale et le financement climatique pour les États et territoires insulaires océaniques, et continuera à soutenir les femmes et l'entrepreneuriat social dans le secteur du renforcement de la résilience climatique dans au moins trois de ces États et territoires.

RO1.2 : Réduire au minimum les pressions multiples sur les écosystèmes fragilisés des îles du Pacifique en mettant en place des approches écosystémiques pour l'adaptation aux changements climatiques, notamment des mesures de lutte contre l'acidification des océans et l'élévation du niveau de la mer, afin de préserver la biodiversité et d'apporter des services écosystémiques contribuant aux moyens d'existence et encourageant un développement durable.

13. Le PROE continuera à accompagner la mise en œuvre de solutions fondées sur les écosystèmes et la nature dans le cadre d'un ensemble de solutions d'adaptation visant à répondre aux besoins d'adaptation découlant des différentes évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques et des risques associés, ainsi que des actions de planification de l'adaptation au niveau national.
14. Par le biais de l'assistance technique qu'il apporte à l'initiative Kiwa (B1), le PROE offrira des possibilités de renforcement des capacités pour concevoir et mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation aux changements climatiques, la biodiversité et les moyens d'existence, et contribuera à l'intégration de ces solutions dans les politiques publiques.
15. La deuxième phase du projet PEBACC+ (Projet d'adaptation écosystémique du Pacifique aux changements climatiques), d'un montant de 5,8 millions d'euros, financée par l'initiative Kiwa et le FEM français, sera mise en œuvre de 2023 à 2026 aux Fidji, aux Îles Salomon, en Nouvelle-Calédonie, à Vanuatu et à Wallis-et-Futuna. Le PEBACC+ encourage l'élaboration et l'intégration d'approches d'adaptation écosystémiques dans les pays partenaires et met en œuvre des solutions fondées sur la nature pour faire bénéficier les populations et la nature d'avantages concrets en matière de résilience.

RO1.3: Renforcer les capacités des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) en matière de prévisions météorologiques, de systèmes d'alerte précoce, de prévisions à long terme et d'amélioration des services climatologiques afin d'appuyer la prise de décisions et la coordination des Membres par le biais du Conseil météorologique du Pacifique (CMP).

16. Le PROE, par l'intermédiaire du Bureau météorologique du Pacifique, aidera le Conseil météorologique du Pacifique (CMP) à coordonner la mise en œuvre de ses résultats, notamment en organisant des réunions régulières des groupes du Conseil et en mettant en phase les projets et les partenaires avec la mise en œuvre de ses résultats. Comme l'a recommandé le Conseil météorologique du Pacifique à l'issue de sa 6^e réunion, le PROE réexaminera la gouvernance et les opérations du Conseil afin de les rendre plus conformes à la réforme de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et à la restructuration de l'Association régionale V de l'OMM (AR-V).
17. Le PROE continuera de collaborer avec les Membres, les bailleurs et les Partenaires afin de mettre en place un cadre de gouvernance solide permettant de recruter des bailleurs supplémentaires pour le projet Préparation climatique du Pacifique approuvé par les dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique, de constituer une équipe de projet, d'élaborer un plan de mise en œuvre et de lancer des activités grâce à l'investissement initial fourni par l'Australie et la Nouvelle-Zélande. –
18. Le PROE continuera à étoffer son programme sur les savoirs traditionnels et à renforcer l'aide aux **pays** insulaires du Pacifique, dont l'amélioration de la formation sur la collecte, la conservation et le suivi des indicateurs liés aux savoirs traditionnels en matière de météorologie et de climat, et l'élaboration de produits de communication sur les savoirs traditionnels à destination des collectivités locales par le biais du programme COSPPac 3.0, du projet CREWS 2.0 et du projet de Renforcement des services d'information et de connaissances sur le climat pour la résilience dans cinq pays du Pacifique, financé par le PNUE (PNUE/FVC). Le

PROE continuera également à appuyer les activités relatives à la lutte contre l'acidification des océans.

19. Le PROE continuera à fournir des informations climatiques saisonnières mensuelles et à renforcer les capacités des services météorologiques et hydrologiques nationaux, ainsi que des cours virtuels sur les services climatiques et les technologies de l'information par le biais de la plateforme de formation en ligne du PCCC, par l'intermédiaire des programmes COSPPac 2.0 et 3.0, et poursuivra ses contributions aux opérations des systèmes aérologiques à Kiribati et aux Tuvalu.
20. Le PROE, par le biais du projet ClimSA, mettra en œuvre la décision du Conseil météorologique du Pacifique de faire passer le réseau du Centre climatologique régional des îles du Pacifique (PI-RCC) de sa phase de démonstration à une phase pleinement opérationnelle d'ici 2024.
21. Le PROE, par le biais du projet ClimSA, renforcera les plateformes d'interface utilisateur régionales et nationales afin de fournir des solutions sur mesure pour stimuler et renforcer les services climatiques dans le Pacifique. Les principaux secteurs prioritaires seront appuyés par le biais du Forum sur les perspectives climatiques des îles du Pacifique (PICOF), qui se réunit deux fois par an. Le PROE apportera également son aide aux services **météorologiques** et hydrologiques nationaux à l'occasion des forums nationaux sur les perspectives climatiques (NCOF) et des réunions sectorielles sur le climat. En outre, des produits et des études de cas sectoriels seront élaborés pour démontrer l'utilisation et l'intérêt des sciences du climat dans la prise de décisions.

RO1.4 : Aider les Membres insulaires océaniques à obtenir et à gérer les financements liés aux changements climatiques et étayer leurs mécanismes d'accréditation nationaux.

22. Le PROE continuera d'aider les Membres à renforcer leurs capacités en dispensant des cours sur le financement de l'action climatique par le biais de la plateforme d'apprentissage en ligne du PCCC et de formations en présentiel.
23. Le PROE continuera d'aider les pays à renforcer leur accès au financement climatique et dans le cadre de la mise en œuvre technique des projets de préparation et d'accréditation de leur programme national de développement.
24. Le PROE continuera d'aider les pays à élaborer des propositions relatives aux changements climatiques afin d'accéder aux financements pour la mise en œuvre de réponses nationales aux incidences de ces changements.

RO1.5 : Aider les Membres des îles du Pacifique à élaborer des politiques permettant d'assurer une réponse aux enjeux associés aux pertes et aux dommages, aux changements climatiques et à la mobilité des populations induite par les catastrophes.

25. Le PROE continuera d'aider les petits États insulaires en développement du Pacifique à renforcer leurs capacités à faire face aux pertes et dommages, à inventorier leurs besoins en matière de pertes et dommages et à accéder au financement de l'action climatique pour leur mise en œuvre, à établir une base factuelle des pertes et dommages par le biais d'études de cas et de recherches, de concertations régionales menées avec ces États, les organisations de la société civile, le secteur privé et les jeunes, de la communication et du courtage de connaissances, et de la fourniture de conseils techniques pour contribuer aux réponses

nationales aux enjeux associées aux pertes et aux dommages. Cette action aidera également les petits États insulaires en développement du Pacifique dans leurs participations internationales sur les pertes et dommages causés par les changements climatiques, en particulier le travail du Comité transitoire pour l'opérationnalisation du Fonds pour les pertes et dommages et les dispositions pour y répondre.

Difficultés et potentialités :

26. L'accès au financement de l'action climatique reste difficile pour le Pacifique. Le PROE continuera à renforcer ses capacités internes et à trouver des ressources pour aider les pays et territoires insulaires du Pacifique à élaborer des propositions d'accès à ces fonds pour la mise en œuvre des priorités nationales en matière de lutte contre les changements climatiques.

27. Un grand nombre de bailleurs et partenaires de développement mettent en œuvre des initiatives axées sur des projets dans la région, ce qui nuit à la capacité des autorités nationales et des collectivités locales à en gérer et diriger la mise en œuvre. Le PROE envisagera les possibilités d'adopter une approche programmatique pour atténuer les limites de la gestion des projets, renforcer la capacité d'absorption régionale et nationale, et faciliter la croissance du marché local d'experts.

Recommandation :

28. La Conférence est invitée à :

- 1) **prendre acte** du compte rendu des activités à mettre en œuvre dans le cadre de l'Objectif régional 1 lors du prochain exercice biennal 2024-2025.

13 mars 2023